Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 16 septembre 2026 et transmise par voie électronique le 16 septembre 2026, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. BERNIARD Claude (Lasseube), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOMECQ Jean-Pierre (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence (CAPBP), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN),

ABSENTS EXCUSES : M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. DUMAS François (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP, représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. MORA Pascal (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP, représenté par M. DOMECQ Jean-Pierre, délégué suppléant), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP, représenté par Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP) a donné pouvoir à Mme HORROD Vanessa, M. TURON Jean-Luc (CCPN) a donné procuration à M. TOBAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 42-2026 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2025 et Rapport Annuel du Concessionnaire 2025

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

Conformément aux dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable de l'année 2025.

Ce rapport, qui a été transmis au préalable à l'ensemble des délégués, est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à l'exigence de transparence vis à vis de l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège du syndicat ou sur son site internet.

Les communes et EPCI du périmètre du SMEP sont destinataires du RPQS, qui est présenté en Conseil Municipal ou en Conseil communautaire, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS ci-annexé présente les caractéristiques techniques du service, la tarification et les recettes du service.

Le RPQS intègre, en annexe, le bilan ARS, la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Rapport Annuel de 2025 établi par le concessionnaire AGUR.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SMEP de la région de Jurançon a examiné le RPQS en date du 2 septembre 2026, et a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2025 et le Rapport Annuel 2025 du Concessionnaire,

Après avoir examiné le RPQS 2025 ci-annexé et après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications, le Comité syndical,

ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2025 et le Rapport Annuel du Concessionnaire 2025, ci-annexé.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 30 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 32

Vote – Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU